

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 9 janvier 2026

Lancement du réseau France santé dans le Cantal : pour un accès aux soins de proximité renforcé

Dans le cadre de la création du réseau national France santé par le Gouvernement, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfecture du Cantal et le Conseil départemental du Cantal viennent de labelliser 8 Maisons France Santé sur le département. L'objectif : rendre plus visible l'offre de soins de proximité. Dans la région, ce sont plus de 180 Maisons France santé qui ont été labellisées fin 2025. D'autres Maisons France santé seront labellisées en 2026.

Ce dispositif est co-piloté par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, la Préfecture de département et le Conseil départemental. L'objectif est de labelliser des structures de soins primaires qui contribuent à l'accès aux soins sur les territoires dans un cadre pluriprofessionnel.

Pour être labellisée « Maison France santé », la structure ou le lieu doit répondre à plusieurs critères garantissant un accès aux soins tels que :

- **Disposer d'un médecin généraliste ayant une patientèle « médecin traitant » constituée** (ou en cours de constitution en cas d'installation récente).
- **Assurer la présence d'un infirmier**, au sein de la structure ou à proximité.
- **Être accessible à tous les publics**, avec une ouverture aux patients au moins 5 jours par semaine, et des consultations réalisées sans dépassement d'honoraires.
- **Proposer des rendez-vous sous 48 heures lorsque l'état de santé du patient le nécessite** ou permettre d'orienter le patient vers un lieu de soins à proximité, en capacité de le prendre en charge dans les 48 heures. Cela peut se traduire par la participation de la structure aux dispositifs de régulation des soins non programmés (service d'accès aux soins), voire à la permanence des soins ambulatoires la nuit et le week-end.

Le dispositif Maison France santé regroupe, sous une bannière commune, des structures de soins de premiers recours (soins de ville) existantes ou en cours de développement et permet de renforcer la collaboration entre les différents professionnels de santé avec une prise en charge pluriprofessionnelle des patients, mieux accompagnés dans leur parcours de santé.

Différents types d'organisations peuvent être labellisées :

- Des maisons de santé pluriprofessionnelles ou des centres de santé ;
- Des cabinets médicaux regroupant plusieurs praticiens ;
- Des établissements de santé assurant des soins primaires, notamment les hôpitaux de proximité
- Tout autre lieu proposant un accès aux soins de proximité (consultations solidaires ou consultations avancées hospitalières, officines équipées de télécabines, médicibus).

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Ce co-pilotage est mené en coopération avec l'Assurance maladie et en lien avec les élus locaux et les représentants des professionnels de santé sur le territoire. Les services nouveaux offerts par ces structures ainsi reconnues pourront bénéficier de financements dédiés au développement du réseau France santé.

Dans le département du Cantal, 8 structures identifiées pour leur engagement dans l'accès aux soins viennent d'être labellisées « Maison France santé », dans le cadre de cette première vague de labellisation :

- Le cabinet médical de groupe de Massiac
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Montsalvy ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Pierrefort ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle de Saint-Mamet-la-Salvetat ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle Jean-Paul Roquetaniere de Saint-Paul-des-Landes ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle du Val Maronne à Saint-Martin-Valmeroux ;
- Le cabinet médical de groupe de Saint-Simon ;
- La maison de santé pluriprofessionnelle d'Ytrac.

D'autres structures du département seront amenées à recevoir une labellisation en début d'année 2026.